

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Bernard HAVET, Jean-Pierre LAMOITTE, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK, Annie ROGER, Régis WULLENS, Anne-Lise DEVULDER, Lucien LAUWERIER, Serge LACONTE, Franck VANDENKERCKHOVE François VERMERSCH.

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET.

### **1 - Suites Des Dernières Réunions**

- Marquage au sol : En réponse à notre courrier concernant la modification du marquage au sol route de la Longue Croix, M. le responsable de voirie départementale de Wormhout estime que la mise en place d'une ligne continue serait pénalisante et que la visibilité dans la courbe est correcte pour autoriser le dépassement. Une ligne discontinue autorisant seulement le dépassement des véhicules lents a toutefois été créée.
- Extension du lotissement « Résidence Castel Veld » : La construction de 14 logements locatifs par le bailleur social Logis 62 se concrétise : la signature du projet se fera le 17 décembre 2015. Ces logements devraient sortir de terre courant 2016.
- Subvention parlementaire : Mme la sénatrice, Valérie LETARD confirme l'attribution de la subvention exceptionnelle à la commune d'un montant de 6000,00 €, afin de contribuer au remplacement de la chaudière, du cumulus et la pose d'un adoucisseur d'eau dans la salle polyvalente.
- Vitesse excessive « rue de l'église » : afin de faire ralentir les usagers de la route « rue de l'église », plusieurs solutions sont étudiées : installations de radars pédagogiques ou des feux intelligents. Des devis vont être demandés pour l'acquisition de ce matériel et la commune déposera une demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la répartition du produit des amendes de polices.

### **2 – Remboursement de frais à monsieur Patrick Dehondt**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, Monsieur Patrick DEHONDT doit renouveler tous les cinq ans son permis poids lourd. Il vient de nous présenter les justificatifs de ses dépenses : la visite médicale et les photos pour un montant global de 41.00 €. Le Conseil Municipal accepte de rembourser ces frais à Monsieur DEHONDT

### **3 – Tarifs Communaux**

Monsieur le maire propose de réviser les divers tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

#### Locations de la salle polyvalente :

- Vin d'honneur (demandeur habitant la Commune)	70.00 €
- Vin d'honneur (demandeur habitant hors de la Commune)	130.00 €
- Repas de famille (demandeur habitant la Commune)	100.00 €
- Repas de famille (demandeur habitant hors de la Commune)	200.00 €
- Réunion exceptionnelle (de courte durée)	30.00 €
- Vaisselle (par personne)	0.50 €

Il est précisé que les personnes ayant déjà réservé se voient appliquer l'ancien tarif.

#### Cimetière :

Le tarif au m<sup>2</sup> reste inchangé : 85 €.

La concession à perpétuité est supprimée. Elle sera dorénavant de 50 ans.

Il est rappelé que les tombes anciennes doivent obligatoirement être entretenues.

Location de garages : pas de changement.

Location des jardins : pas de changement, 22 € par an.

Droits d'inscription à la bibliothèque : pas de changement, 10 € par an et par famille.

#### **4 – SIDEN SIAN : Proposition d'extension aux communes de Morbecque et Steenbecque**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

#### **5 – Projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandres Intérieure :**

Vu l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, qui dispose que :

*« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.*

*Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.*

*Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.*

*Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.*

*Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».*

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, dont l'article 74 stipule que :

*« Le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent, devant être établis par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 en application de l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'établissement public au plus tard le 31 décembre 2015 ».*

Vu le projet de rapport et de schéma de mutualisation, joint en annexe à la présente délibération, transmis, pour avis du Conseil Municipal, par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Il vous est proposé d'émettre un avis sur le projet de schéma de mutualisation qui sera soumis au Conseil de Communauté le 16 décembre 2015.

Après en avoir délibéré et par 7 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Flandres Intérieure.

### **6 – Problème de voisinage :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par Melle Florine NEUVILLE au sujet des problèmes de voisinage que sa famille rencontre avec leurs voisins directs et les nuisances qu'occasionne l'abribus situé en face de leur habitation.

Depuis ce courrier, un arrêté interdisant l'occupation de l'abribus hors horaires de passage des bus a été pris et une réunion avec les personnes concernées a eu lieu en mairie.

Il semblerait que les tensions se soient nettement apaisées depuis cette réunion.

### **7 – Demande de prolongation de la limitation de vitesse à 50 Kms/heure jusqu'à l'habitation de Monsieur Daniel IOOS :**

Monsieur IOOS étant domicilié à Cassel, le Conseil Municipal l'invite à se rapprocher de la mairie de Cassel.

### **8 – Demande d'installation d'un commerce ambulant de M. Jessy LIDOVE**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. Jessy LIDOVE qui souhaite installer un commerce ambulant de pizzeria, dépôt de pain et friagerie sur la commune.

Considérant que la commune est déjà pourvue de ces différents services, le conseil municipal donne une suite défavorable à sa demande.

### **9 – Dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole à usage de poules reproductrices.**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un permis de construire a été déposé par M. Gauthier HOCHART pour la construction d'un bâtiment agricole à usage de poules reproductrices situé rue de l'Abesse.

Monsieur le maire a invité M. HOCHART à se rapprocher d'association DECAVI afin de s'assurer que son projet respecte de l'environnement et le cadre de vie.

### **10 – Décision modificative budgétaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n°3 sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Fnt	022. D- RF	D	8 874,02 €	-8 800,00 €	74,02 €
Fnt	6042. D- RF	D	28 277,97 €	-3 000,00 €	25 277,97 €
Fnt	60621. D- RF	D	13 000,00 €	-1 000,00 €	12 000,00 €
Fnt	60623. D- RF	D	23 500,00 €	-3 000,00 €	20 500,00 €
Fnt	60632. D- RF	D	1 869,60 €	-1 000,00 €	869,60 €
Fnt	60633. D- RF	D	2 000,00 €	-1 000,00 €	1 000,00 €
Fnt	6135. D- RF	D	6 000,00 €	- 900,00 €	5 100,00 €

Fnt	61523. D- RF	D	20 000,00 €	-5 000,00 €	15 000,00 €
Fnt	6182. D- RF	D	500,00 €	- 400,00 €	100,00 €
Fnt	6227. D- RF	D	500,00 €	- 400,00 €	100,00 €
Fnt	6232. D- RF	D	9 500,00 €	-1 500,00 €	8 000,00 €
Fnt	6411. D- RF	D	138 500,00 €	18 000,00 €	156 500,00 €
Fnt	6413. D- RF	D	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
Fnt	64168. D- RF	D	9 800,00 €	2 000,00 €	11 800,00 €
Fnt	6451. D- RF	D	26 700,00 €	4 000,00 €	30 700,00 €

### **11 – Bons aux absents du banquet des aînés :**

Le conseil municipal passe en revue les différents bons attribués pour raison médicale au banquet des aînés.

### **12 – Rapport du SIDEN SIAN :**

Lecture est faite du rapport concernant la qualité du service de distribution d'eau potable et d'assainissements de notre commune.

### **13- Rapport d'activité de la CCFI :**

Monsieur le maire signale que rapport d'activité de la CCFI concernant l'année 2014 est laissé à disposition à la mairie.

### **14- Rapport d'activité du SIECF :**

Les délégués communaux, messieurs LAMOITTE et VERCRUYSSSE nous relatent le compte rendu de la dernière réunion du SIECF.

### **15 – Gare de Bavinchove :**

M. BELLEVAL, Vice-président de la CCFI, nous adresse un courrier émanant du Conseil Régional, qui nous avise que le projet de réaménagement du parking de la gare fait partie des priorités prévues pour 2016.

### **16 – Questions diverses :**

- Les permanences en vue des élections régionales des 6 et 13 décembre sont établies.
- M. LAMOITTE porte à notre connaissance les différents modes de calcul préconisés pour le prélèvement de la taxe sur les ordures ménagères.
- Il demande également qu'un courrier de réponse soit fait à la subdivision de Wormhout pour les mettre devant leur responsabilité en cas d'accident à l'entrée de l'agglomération route de la longue croix.
- M. CUVELIER précise qu'une demande a été faite au Président du service voirie de la CCFI pour l'aménagement du trottoir devant chez M. et Mme CHEVALIER.
- Melle DEVULDER demande que l'éclairage du chœur de l'église soit réalisé avant le 2 décembre – Réponse positive de M. CUVELIER qui a contacté l'entreprise DECROOCQ à ce sujet.
- M. WULLENS demande que la façade de la mairie soit nettoyée avant les fêtes et devant les odeurs émanant des toilettes, demande que la fosse septique soit dégorgée pour pallier à cet inconvénient.
- M. VERCRUYSSSE demande l'installation d'une passerelle en parallèle au pont existant en vue de la course du 1<sup>er</sup> mai et Mme HAMEK demande l'installation d'une chicane à l'autre extrémité du chemin piétonnier.